

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 5 août 2025 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Martin Thibert et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Michel Bonneville et Francis Lamarre ainsi que mesdames Lyne Morin et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière

Absent : Monsieur Jonathan Bolduc-Dufour

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2025

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Avis de motion et présentation du règlement 550 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Labonté
- b) Approbation et autorisation de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales – Matricule 3103 33 7237 et 3199 55 9606
- c) Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

6. LOISIRS ET CULTURE

- a) Réseau Biblio : Fin de l'entente actuelle au 31 décembre 2025 – Autorisation de signature d'une entente pour une année supplémentaire
- b) Demande de gratuité du terrain de Baseball et du Pavillon des loisirs – Tournoi de Baseball au profit de l'école Capitaine-Luc-Fortin – 29 et 30 août 2025

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun point à l'ordre du jour

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point à l'ordre du jour

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Offre de service pour la réparation du panneau électrique à la PM-1 – M et M électrique – 1728,07\$

11. VARIA

- a) Invitation à une matinée jeunesse – Initiation aux percussions – Samedi 13 septembre de 10h à 11h au Parc de la culture de Venise-en-Québec
- b) Question de Lettre de remerciement de la Municipalité d’Henryville pour la contribution financière de la fête nationale

12. COURRIER

Aucun point à l’ordre du jour

13. QUESTIONS DE L’ASSISTANCE

- a) Prix du

14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE : 21 H 26

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l’assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2025-08-118 Il est proposé par Edith Lamoureux appuyé par Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-08-119 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2025

2025-08-120 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS AU 5 AOUT 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
FERME RS BOULAIS INC.	REMBOURSEMENT DE TAXES	4 756,72 \$
DUVAL & FRÈRES S.E.N.C.	REMBOURSEMENT DE TAXES	6 555,14 \$
FERME PATENEAUDE ET FILS	REMBOURSEMENT DE TAXES	6 653,02 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	CONGRES FQM	1 148,60 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	CONGRES FQM	1 148,60 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	CONGRES FQM	1 148,60 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	HONORAIRES PROFESSIONNELS	216,31 \$
C.N.E.S.S.T.	AVIS DE COTISATION	17,45 \$

ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	78,24 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRE	83,88 \$
D.I.H.R.	CHANGEMENT ANTENNE WIFI	809,84 \$
C.I.M.	SERVICE SOUTIEN TECH ANNUEL	442,65 \$
C.I.M.	TRAVAUX TECHNIQUES	965,79 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	FRAIS ANNUELS	60,00 \$
LE CODE DUCHARME INC.	ACCÈS ANNUEL NUM.	136,82 \$
MÉDIAL CONSEIL	FORFAIT SEMESTRIEL JUILLET 25	356,77 \$
BUREAU TECH	FRAIS COPIE 16/04 - 16/07/25	564,02 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	LOCATION PHOTOCOPIEUR	510,40 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	MATÉRIEL BUREAU	21,57 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	MATÉRIEL BUREAU	77,01 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	ABONNEMENT CORPORATIF	218,45 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
MUNICIPALITÉ HENRYVILLE	10 BOUTEILLES 18 LITRES	128,49 \$
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
KRANS CHARLES	HONOR. PROF	892,98 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	FORMATION UTILISATION PESTICID	86,23 \$
ANDRÉ PARIS INC.	FAUCHAGE	1 488,93 \$
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	NIVELEUSE MONTÉE ROY	747,34 \$
LIGNES MASKA	MARQUAGE STATIONNEMENT	3 188,26 \$
FILGO	ESSENCE 71,64 L	105,26 \$
L'HOMME ET FILS INC.	VIS. COURROIE	18,92 \$
L'HOMME ET FILS INC.	RUBAN ALIEN TAPE	28,77 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	BATTERIE	83,77 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PINCEAU	8,34 \$
SIGNEL SERVICES INC.	FRAIS DE TRANSPORT	85,08 \$
L'HOMME ET FILS INC.	HUILE MOTEUR	40,20 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MATÉRIEL CHAPITEAU	47,11 \$
GARAGE NM PATENAUDE	POMPE ARROSAGE FLEURS	477,75 \$
KUBOTA ST-JEAN	MENSUALITÉ TRACTEUR 20	700,81 \$
ENVIROS	RÉPARATIONS BONHOMMES EAU	5 437,29 \$
L'HOMME ET FILS INC.	ROBINET REMPLISSAGE TOILETTE	31,02 \$
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	165,29 \$
PRONET	PRODUIT D'ENTRETIEN	425,78 \$
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	(11,50) \$
L'HOMME ET FILS INC.	LOCATION SABLEUSE	24,83 \$
L'HOMME ET FILS INC.	HERBICIDE	45,97 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CHAUX HYDRATÉE	62,04 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PAILLIS DE CÈDRE	466,75 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CORRECTION PAILLIS	(32,03) \$
TERRASSEMENT BOURGEOIS	TONTE DE GAZON VERS 2 DE 3	3 410,43 \$
LOISIRS ET CULTURE		
DESJARDINS SERVICES DE C	MATÉRIEL FÊTE D'ÉTÉ	54,81 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	FRIANDISE FÊTE D'ÉTÉ	68,94 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	MATÉRIEL FÊTE D'ÉTÉ	126,45 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	MATÉRIEL FÊTE D'ÉTÉ	259,26 \$
L'HOMME ET FILS INC.	GLAÇONS FÊTE D'ÉTÉ	90,00 \$
L'HOMME ET FILS INC.	RETOUR GLAÇONS	(21,75) \$
ESPINA LUIS	SPECTACLE FÊTE D'ÉTÉ	1 300,00 \$
LISE THIBAULT	MAQUILLAGE FANTAISIE FÊTE D'ÉT	150,00 \$
VIANDES CAMPBELL	REPAS THE HOTEL BAND	179,50 \$
SMITH-LECLERC BIANKA	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	93,00 \$
TAMIE CAYA	PHOTO ET CARTE BALLE MOLLE	240,00 \$
CARDIO CHOC	BATTERIE DÉFIBRILLATEUR	458,75 \$
		47 122,95 \$

2025-08-121 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 47 122,95 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS		
RÈGLEMENT 413		
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE JUILLET 2025	4 066,05 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE JUILLET 2025	1 558,73 \$
UNIFOR	REMISE JUILLET 2025	116,71 \$
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR. COLLECTIVE JUILLET 2025	223,19 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISE JUILLET 2025	152,90 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	REMISE JUILLET 2025	100,80 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ÉCLAIRAGE PUBLIC	396,15 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR AOÛT 2025	7 367,01 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	COURS D'EAU LABONTÉ BR4	185 104,14 \$
GESTIM INC.	SERVICE INSPECTION	1 023,28 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT CENTRE COMMUNAUTAIRE	239,34 \$
SALAIRE DES ÉLUS	JUIN	3 515,37 \$
SALAIRE EMPLOYÉS	JUIN	10 578,01 \$
		214 441,68 \$

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 550 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU LABONTÉ

Madame Édith Lamoureux donne avis de motion qu'un règlement intitulé « Règlement numéro 550 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Labonté sera adopté lors d'une séance ultérieure.

B) APPROBATION ET AUTORISATION DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – MATRICULE 3103 33 7237 ET 3199 55 9606

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC du Haut-Richelieu (MRCHR), un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE

2025-08-122 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'APPROUVER la liste les propriétés à être inscrites en vente pour non-paiement suivante:

Nom propriétaire	Matricule	No de lot	Taxes municipales
Ferme Kernen S.E.N.C	3199 55 9606	4 776 459	7 689,31 \$
Ferme Kernen S.E.N.C	3103 33 7232	4 776 421	3 658,58 \$

QUE la directrice générale et greffière trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRCHR ladite liste des immeubles présentés au conseil, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais

encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire.

C) AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien, par sa résolution numéro 2025-08-122 adoptée lors de la séance du 5 août 2025, a transmis au bureau de la MRC du Haut-Richelieu (MRCHR) un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRCVR le 16 octobre à 10h00;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE

2025-08-123 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISÉ la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, le maire, à enchérir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 16 octobre 2025, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Sébastien, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) RÉSEAU BIBLIO – FIN DE L'ENTENTE ACTUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle avec le Réseau Biblio prend fin le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite maintenir les services offerts aux citoyens par le Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT qu'une proposition d'entente pour une durée supplémentaire d'une (1) année a été soumise à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la tarification pour l'année 2026 a été fixée à 5,49 \$ par habitant lors de l'assemblée générale annuelle tenue en mai dernier par le Réseau Biblio ;

CONSIDÉRANT que la population utilisée pour calculer les frais de 2026 sera celle inscrite au décret de population publié par le gouvernement du Québec en décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

2025-08-124 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la signature d'une entente avec le Réseau Biblio pour une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

B) DEMANDE DE GRATUITÉ DU TERRAIN DE BASEBALL ET DU PAVILLON DES LOISIRS – TOURNOI DE BASEBALL AU PROFIT DE L'ÉCOLE CAPITAINÉ-LUC-FORTIN – 29 ET 30 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande visant la gratuité du terrain de baseball et du pavillon des loisirs pour la tenue d'un tournoi de baseball au profit de l'école Capitaine-Luc-Fortin;

CONSIDÉRANT que cet événement se tiendra les 29 et 30 août 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les activités communautaires et scolaires qui bénéficient à la population;

EN CONSÉQUENCE

2025-08-125 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la gratuité du terrain de baseball et du pavillon des loisirs les 29 et 30 août 2025 pour la tenue du tournoi de baseball au profit de l'école Capitaine-Luc-Fortin.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OFFRE DE SERVICE – RÉPARATION DU PANNEAU ÉLECTRIQUE À LA PM-1 – M & M ÉLECTRIQUE – 1 728,07 \$

CONSIDÉRANT que plusieurs dysfonctionnements sont actuellement constatés à la station de pompage PM-1;

CONSIDÉRANT que le panneau électrique est actuellement déconnecté des boutons permettant de réenclencher les disjoncteurs, ce qui oblige à intervenir directement à l'intérieur du panneau, créant ainsi un risque pour la sécurité de ceux qui l'utilisent;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer les réparations afin d'assurer la sécurité des opérations et le bon fonctionnement de la station;

CONSIDÉRANT que l'entreprise M & M Électrique a soumis une offre de service au montant de 1 728,07 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

2025-08-126 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu

à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la réalisation des travaux de réparation du panneau électrique à la PM-1, conformément à l'offre de service déposée par M & M Électrique, d'une somme de 1 728,07 \$, taxes incluses.

11. VARIA

A) INVITATION À UNE MATINÉE JEUNESSE – INITIATION AUX PERCUSSIONS – SAMEDI 13 SEPTEMBRE DE 10H À 11H AU PARC DE LA CULTURE DE VENISE-EN-QUÉBEC

B) LETTRE DE REMERCIEMENT DE LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE POUR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FÊTE NATIONALE

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-08-127 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21H26.

Martin Thibert,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Thibert,
Maire